

---

---

**Véhicules routiers — Numéro  
d'identification des véhicules (VIN) —  
Contenu et structure**

*Road vehicles — Vehicle identification number (VIN) — Content  
and structure*

Licence accordée par CODINORM à la Certification pour Traux et C-Generation.  
Numero de licence : 2019-04-02  
Licence a Usage Unique , Copie et mise en réseau interdite



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

*Licence accordée par CODINORM à la Certification pour Travaux de Certification.  
Numéro de licence : 2019-04-02  
Licence à Usage Unique, Copie et mise en réseau interdite*



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2009

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 3779 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO 3779:1983), qui a fait l'objet d'une révision technique.

## Introduction

Dans le travail de révision de la présente Norme internationale, les modifications significatives suivantes ont été apportées par rapport à l'édition précédente:

- les articles séparés «Objet» et «Domaine d'application» ont été fondus en un seul Article 1; les articles qui suivent ont été renumérotés en conséquence;
- la définition de **constructeur** (3.5) a été révisée dans les règles de l'art;
- le contenu de 4.3 [«Descripteur (VDS)»] a été clarifié;
- le Tableau 1 («Caractères utilisés pour la désignation de l'année») a été modifié.

Licence accordée par CODINORM à la Certification pour Travaux de Certification.  
Numéro de licence : 2019-04-02  
Licence à Usage Unique, Copie et mise en réseau interdite

# Véhicules routiers — Numéro d'identification des véhicules (VIN) — Contenu et structure

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie le contenu et la structure d'un numéro d'identification des véhicules (VIN) permettant d'assurer, à l'échelle mondiale, un système uniforme de numérotation pour l'identification des véhicules routiers.

La présente Norme internationale s'applique aux véhicules à moteur, aux véhicules tractés, aux motocycles et aux cyclomoteurs définis dans l'ISO 3833.

## 2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3780, *Véhicules routiers — Code d'identification mondiale des constructeurs (WMI)*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

### 3.1 numéro d'identification d'un véhicule VIN

combinaison structurée de caractères attribuée à un véhicule par son constructeur en vue de son identification

### 3.2 code d'identification mondiale du constructeur WMI

première section du numéro d'identification d'un véhicule, qui désigne le constructeur du véhicule, et qui est assignée à un constructeur de véhicules afin de permettre l'identification dudit constructeur

NOTE Lorsqu'il est utilisé en conjonction avec les autres sections du VIN, le WMI garantit l'unicité du VIN pour tous les véhicules construits dans le monde durant une période de 30 ans.

### 3.3 descripteur VDS

deuxième section du numéro d'identification d'un véhicule, qui donne une information sur les caractéristiques générales du véhicule

**3.4**  
**indicateur**  
**VIS**

troisième et dernière section du numéro d'identification d'un véhicule, qui constitue une combinaison de caractères attribués par le constructeur pour distinguer un véhicule d'un autre véhicule

NOTE Lorsque'il est utilisé en conjonction avec le VDS, le VIS garantit une désignation unique de tous les véhicules produits par chaque constructeur durant une période de 30 ans.

**3.5**  
**constructeur**

personne, entreprise ou société qui délivre le certificat de conformité, ou qui démontre la conformité et assume la responsabilité du produit pour un véhicule prêt à être mis en service, indépendante de l'emplacement de l'usine de montage

NOTE 1 La conformité implique la conformité de production.

NOTE 2 Le constructeur est responsable de l'unicité du VIN.

NOTE 3 Le constructeur peut déléguer la responsabilité de la production des véhicules à une filiale (voir l'ISO 3780:2009, 4.3).

**3.6**  
**année**

année calendaire pendant laquelle le véhicule est produit, ou année du modèle du véhicule déterminée par le constructeur

**3.7**  
**séparation**

symbole, caractère ou bordure matérielle qui peut être utilisé pour séparer les sections du numéro d'identification d'un véhicule, ou pour définir ses limites

NOTE Les limites du VIN sont son début et sa fin.

## 4 Exigences

### 4.1 Contenu de base du VIN

Le VIN doit comporter trois sections:

- première section: la section du code d'identification mondiale du constructeur (WMI);
- deuxième section: la section du descripteur (VDS);
- troisième section: la section de l'indicateur (VIS).

L'Annexe A fournit quelques exemples de numéros d'identification des véhicules.

### 4.2 Code d'identification mondiale du constructeur (WMI)

Le WMI doit être la première section du VIN et doit être constitué de trois caractères qui sont attribués par l'organisme national du pays dans lequel le constructeur a son siège social, comme spécifié dans l'ISO 3780.

### 4.3 Descripteur (VDS)

Le VDS doit être la deuxième section du VIN et doit être constitué de six caractères (alphabétiques ou numériques, au choix du constructeur). Si le constructeur n'utilise pas un ou plusieurs de ces caractères, les espaces non utilisés doivent être remplis par des caractères alphabétiques ou numériques, au choix du constructeur. Cette section doit indiquer les caractéristiques générales du véhicule. La signification et la séquence des caractères de cette section sont déterminées par le constructeur.

### 4.4 Indicateur (VIS)

Le VIS doit être la troisième et dernière section du VIN et doit être constitué de huit caractères, les quatre derniers étant numériques.

Si le constructeur choisit de désigner l'année et/ou l'usine d'origine dans cette section, il est recommandé d'indiquer l'année par le premier caractère du VIS, et l'usine de production par le deuxième caractère. Le code recommandé pour la désignation de l'année est indiqué dans le Tableau 1.

Dans le cas d'un constructeur produisant moins de 500 véhicules par an, les troisième, quatrième et cinquième caractères du VIS doivent être assignés par l'organisme national (voir l'ISO 3780:2009, 4.2) et doivent identifier ledit constructeur.

### 4.5 Caractères

Seuls les chiffres arabes et les lettres romaines majuscules suivants doivent être utilisés dans le VIN:

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0  
A B C D E F G H J K L M N P R S T U V W X Y Z

Les lettres I, O, et Q ne doivent pas être utilisées.

### 4.6 Séparations

Le choix d'une séparation spécifique est à la discrétion du constructeur, pourvu que cette séparation ne soit constituée par aucun des caractères susceptibles d'être utilisés dans le VIN (voir 4.5) ni par aucun caractère susceptible d'être confondu avec l'un de ceux-ci. La séparation doit être utilisée aux limites de chaque ligne du VIN, comme indiqué en 4.7.2, et elle peut être utilisée entre les sections. Les séparations ne doivent pas être utilisées sur les documents.

### 4.7 Présentation du VIN

**4.7.1** Le VIN inscrit sur les documents doit être présenté sur une seule ligne, sans espaces entre les caractères.

**4.7.2** Le VIN inscrit sur le véhicule ou sur la plaque du constructeur doit être présenté soit sur une ligne, soit sur deux lignes, sans espaces entre les caractères et sans qu'aucune section se trouve à cheval sur deux lignes.

Table 1 — Caractères utilisés pour la désignation de l'année

Année	Code	Année	Code	Année	Code	Année	Code
1991	M	2001	1	2011	B	2021	M
1992	N	2002	2	2012	C	2022	N
1993	P	2003	3	2013	D	2023	P
1994	R	2004	4	2014	E	2024	R
1995	S	2005	5	2015	F	2025	S
1996	T	2006	6	2016	G	2026	T
1997	V	2007	7	2017	H	2027	V
1998	W	2008	8	2018	J	2028	W
1999	X	2009	9	2019	K	2029	X
2000	Y	2010	A	2020	L	2030	Y

Licence accordée par CODINORM à la Certification pour Travaux de Certification  
 Numéro de licence : 2019-04-02  
 Licence à Usage Unique, Copie et mise en réseau interdite



## Annexe A (informative)

### Exemples de VIN

Les exemples des Figures A.1 à A.4 sont données à titre d'information uniquement. Il convient de ne pas supposer qu'ils représentent le contenu réel d'un VIN.

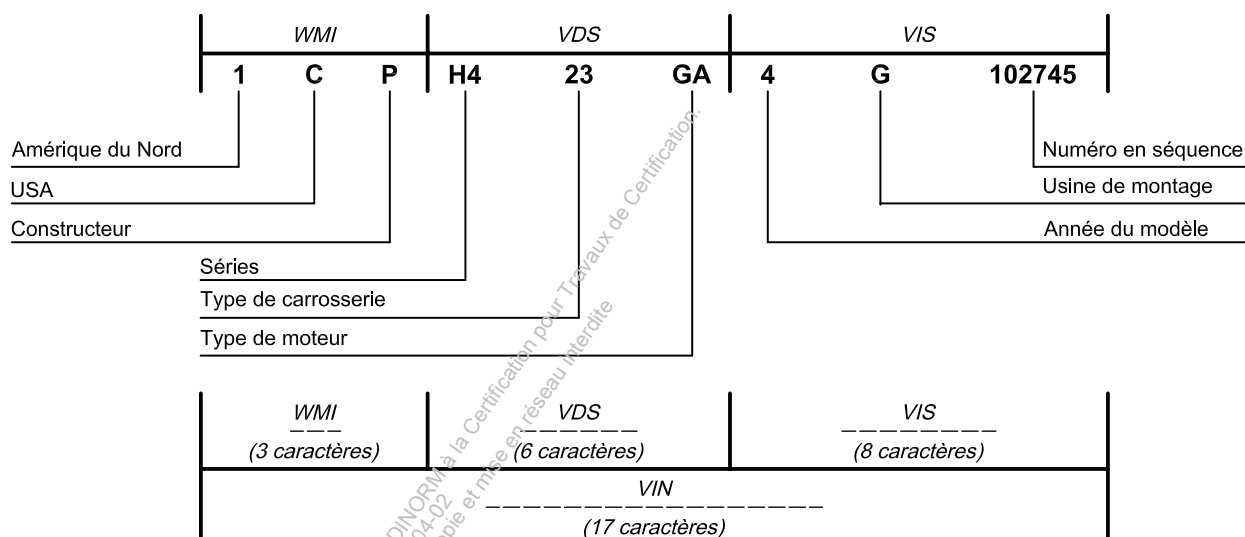


Figure A.1 — Exemple de VIN (1)

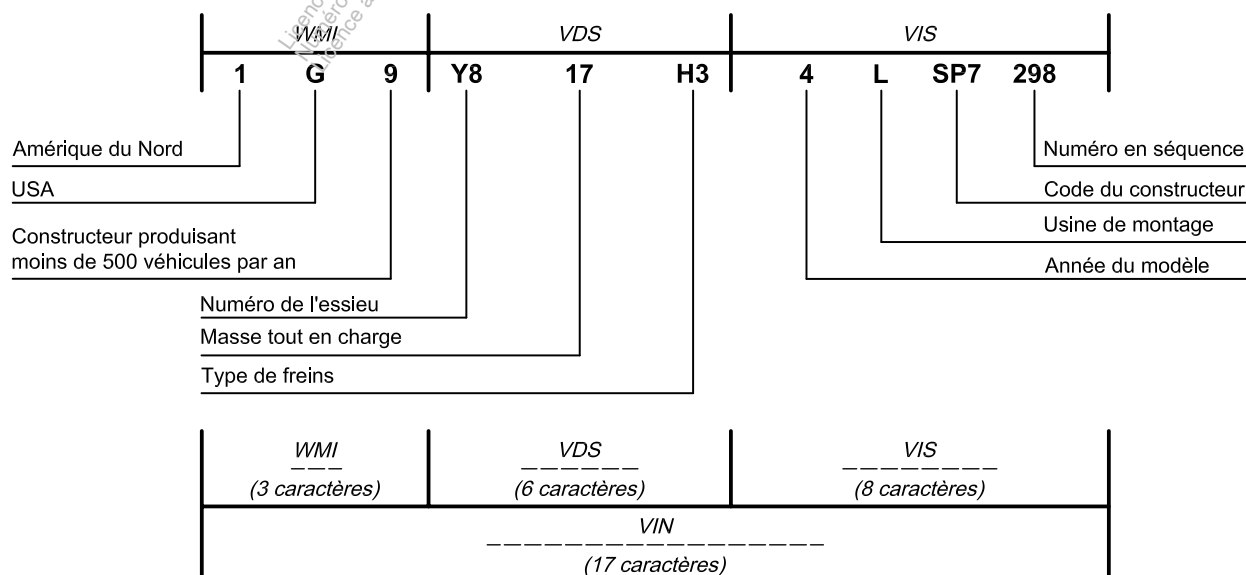
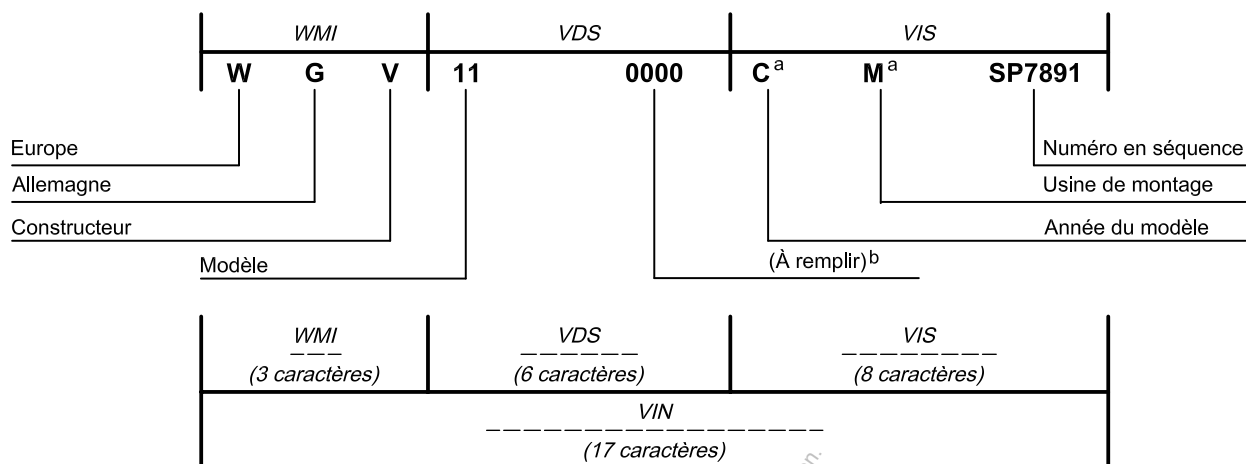


Figure A.2 — Exemple de VIN (2)

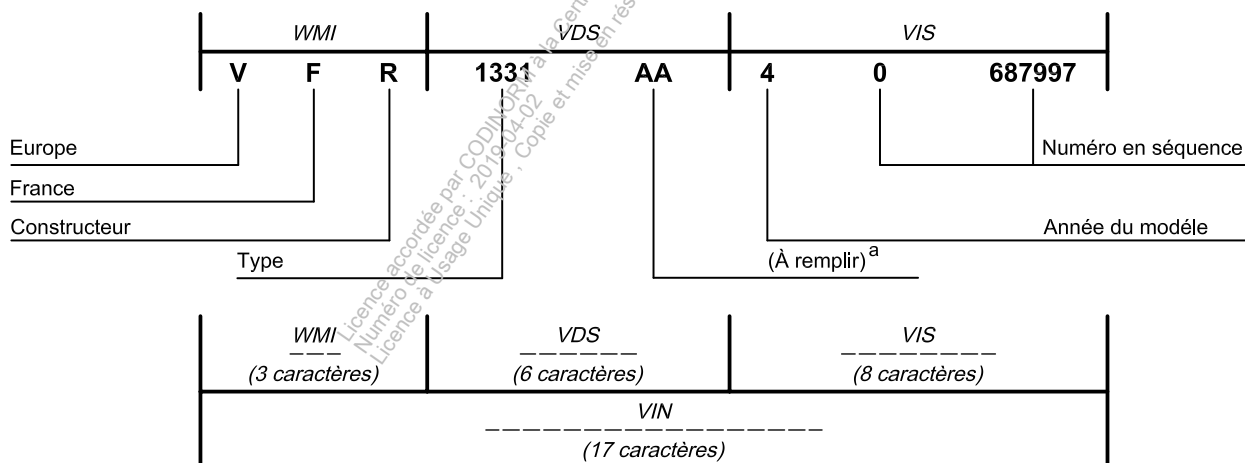


**Légende**

<sup>a</sup> Indication conforme à 4.4.

<sup>b</sup> Voir 4.3.

**Figure A.3 — Exemple de VIN (3)**



**Légende**

<sup>a</sup> Voir 4.3.

**Figure A.4 — Exemple de VIN (4)**

## Bibliographie

- [1] ISO 3780:2009, *Véhicules routiers — Code d'identification mondiale des constructeurs (WMI)*
- [2] ISO 3833, *Véhicules routiers — Types — Dénominations et définitions*
- [3] ISO 4030, *Véhicules routiers — Numéro d'identification des véhicules (VIN) — Emplacement et pose*

Licence accordée par CODINORM à la Certification pour Travaux de Certification.  
Numéro de licence : 2019-04-02  
Licence à Usage Unique, Copie et mise en réseau interdite

Licence accordée par CODINORM à la Certification pour Travaux de Certification.  
Numéro de licence : 2019-04-02  
Licence à Usage Unique , Copie et mise en réseau interdite